

LE CAHIER DES CHARGES D'UNE ACTION DE FORMATION

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

RAPPEL DU CONTEXTE

L'Onisep, Office national d'information sur les enseignements et les professions, est un établissement public administratif créé en 1970 placé sous la double tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace.

Il a pour mission d'informer les élèves, les apprentis, les étudiants, les familles sur les formations, les métiers et les processus d'orientation via ses publications, ses productions numériques et ses services. Il élabore également des ressources pédagogiques d'accompagnement à l'orientation pour les équipes éducatives.

L'Onisep porte aujourd'hui un projet majeur pour faire évoluer l'accompagnement à l'orientation des jeunes. Financé dans le cadre de France 2030 et de la stratégie « Enseignement et numérique », le programme AVENIR(s) conçu et porté par l'Onisep propose une nouvelle approche de l'orientation prenant en compte les compétences du XXIème siècle.

LE THEME DE LA FORMATION

Formation initiale sauveteur secouriste du travail (SST).

PUBLIC VISE

Personnels volontaires.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

1. Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

- Protéger la victime et les témoins
- Examiner la victime
- Alerter ou faire alerter les secours adaptés
- Secourir la victime de manière appropriée

2. Contribuer à la prévention des risques professionnels

- Repérer les situations dangereuses dans son environnement de travail

12, Mail Barthélémy Thimonnier
CS 10450 Lognes Cédex 2
77437 Marne-la-Vallée
Tél 01 64 80 35 00
www.onisep.fr

- Participer à la suppression ou à la réduction des risques
- Informer les personnes compétentes (hiérarchie, service prévention, etc.)

ELEMENTS DE CONTENUS

Programme officiel de formation SST :

Module 1 – Le SST dans la santé et la sécurité au travail

- Le cadre juridique du SST
 - Les rôles et missions du SST
 - Le lien avec la prévention en entreprise
-

Module 2 – Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Identifier les dangers dans une situation d'accident
 - Supprimer ou isoler le danger
 - Se protéger et protéger les autres
-

Module 3 – Examiner la victime

- Vérifier la conscience
 - Vérifier la respiration
 - Identifier les signes de détresse vitale ou non vitale
-

Module 4 – Faire alerter ou alerter

- Quand alerter ?
 - Qui alerter ?
 - Comment alerter efficacement (message d'alerte)
-

Module 5 – Secourir

12, Mail Barthélémy Thimonnier
CS 10450 Lognes Cédex 2
77437 Marne-la-Vallée
Tél 01 64 80 35 00
www.onisep.fr

Intervenir face aux situations suivantes :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime est inconsciente et respire
- La victime est inconsciente et ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire + DEA)

Module 6 – Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention

- Identifier les risques spécifiques à l'entreprise ou au métier
- Transmettre les informations utiles à la prévention
- Participer aux actions de prévention

Évaluation des stagiaires et délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail aux candidats qui ont participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation aura lieu en présentiel dans nos locaux à Lognes. Un paperboard, un vidéoprojecteur ainsi qu'une connexion internet seront mis à la disposition du formateur si nécessaire.

DUREE et RYTHME

1 à 2 sessions de formation de 10 personnes par an.

MODALITE D'EVALUATION

Une évaluation en fin de stage sera effectuée par l'Onisep et le formateur

COUT GENERAL DE L'ACTION ET FACTURATION

Le coût de la formation devra intégrer la préparation à la formation, la formation, l'évaluation à froid, le support de cours qui sera remis aux stagiaires sous format papier et au service formation continue sous format informatique ainsi que les attestations de suivi de formation qui seront adressées par le prestataire à la responsable du service formation de l'ONISEP.

Le paiement se fera sur facture, après service fait (feuille d'émargement à l'appui), par mandat administratif.